

Pour que vacances à l'étranger riment avec sérénité



Comme sept résidents suisses sur dix, vous profiterez peut-être des vacances d'été pour séjourner à l'étranger. L'Office fédéral de la statistique* nous apprend qu'un séjour au-delà de nos frontières représente en moyenne une dépense de 1'100.– francs par personne, du transport au logement en passant par les repas et autres frais de loisir.

Malheureusement, cette période de découverte et de repos est, comme toute autre, susceptible d'être émaillée par une maladie ou un accident. Ceci est d'autant plus fâcheux qu'au séjour gâché peuvent s'ajouter des dépenses imprévues et potentiellement élevées. En 2017, Assura a géré près de 45'000 factures relatives à des prestations médicales fournies à l'étranger, représentant plus de 7 millions de francs de remboursements dans le cadre de l'assurance-maladie de base (AOS). S'il est élevé, ce chiffre ne révèle pourtant que la partie émergée de l'iceberg.

Dans la mesure où ils relèvent de choix personnels, notamment en termes de destination de voyage, on conçoit aisément que le coût des éventuels traitements préventifs, comme les vaccins non courants, ne soit pas couvert par l'assurance de base. On n'est cependant pas toujours au fait que cette dernière ne rembourse les traitements médicaux suivis à l'étranger que s'ils sont urgents et que les conditions de remboursement variant selon le lieu de séjour, la participation du voyageur aux frais médicaux peut s'avérer plus ou moins élevée. Quant aux frais de sauvetage ou de rapatriement, ils sont intégralement à charge de celui qui en bénéficie.

Deux solutions s'offrent à nous pour ne pas en perdre le goût du voyage. La première consiste à recueillir, avant le départ, un maximum d'informations sur les conditions sanitaires du pays visité de façon à anticiper tout désagrément. La seconde est d'opter pour une assurance complétant la couverture de l'assurance-maladie de base, telle que Mondia Plus proposée par Assura. Cette édition d'Assuramag détaille ces deux options et contient des références et check-lists utiles pour profiter de vos vacances en toute sérénité.

Je vous souhaite un très bel été!

Ruedi Bodenmann, Directeur général

Savez-vous que...

...nous parlons de canicule en Suisse lorsque les températures ne descendent pas en dessous de 30 à 35 degrés en journée et de 20 à 25 degrés la nuit (selon les régions) durant plusieurs jours consécutifs? Mais c'est seulement lorsqu'un indice de chaleur, le Heat Index, dépasse le seuil de 90 pendant plus de 3 jours qu'un avis de canicule est émis par MétéoSuisse.

Il est alors recommandé de boire régulièrement de l'eau, d'hydrater son corps, de manger en quantité suffisante, de maintenir sa maison au frais et d'éviter l'alcool et les efforts physiques.

Moins connu et à l'encontre des idées reçues, boire du thé chaud permettrait de lutter efficacement contre les coups de chaleur. En faisant transpirer, il permettrait une meilleure évacuation de la chaleur.

*Source: Voyages de la population résidente suisse en 2016, OFS

Rejoignez-nous!



Contact

Tél: 0842 277 872
(0842 ASSURA)

Max. Fr. 0.08/min. pour le réseau fixe.
Tarifs mobile selon fournisseur.

www.assura.ch

Protection à l'étranger

Prêt pour vos vacances à l'étranger cet été?

Que vous soyez vacances farniente sous les cocotiers ou plutôt exploration de vestiges anciens, en connaissant les prestations de votre assurance de base, vous êtes en mesure de parer à toute éventualité!

Votre assurance de base vous rembourse les traitements médicaux suivis à l'étranger s'ils sont **nécessaires et/ou urgents**. Le traitement d'une maladie, comme une grippe, au cours d'un séjour temporaire à l'étranger sera donc pris en charge. Par contre, si vous allez volontairement à l'étranger pour effectuer un traitement ou acheter des médicaments, vous ne pourrez pas être remboursé. Les conditions de remboursement varient selon le lieu où vous choisissez de séjourner, mais vous devrez toujours, en principe, participer dans une certaine mesure aux frais.

Séjour dans l'Union européenne ou dans les états membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE)*

Le droit aux traitements est soumis aux accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes. L'assurance de base prend en charge une prestation médicale à hauteur de ce que le pays de séjour rembourserait à un de ses habitants.

En France, par exemple, lors d'une hospitalisation, la sécurité sociale rembourse environ 80% du coût des frais médicaux, les 20% restants étant à la charge du patient. Ainsi, si vos frais médicaux s'élèvent à Fr. 3'000.-, votre participation sera de Fr. 600.-.

Séjour dans le reste du monde (hors UE/AELE)

L'assurance de base procède au remboursement jusqu'à concurrence du double du montant qui aurait été payé si le traitement avait eu lieu en Suisse, dans le canton de domicile de l'assuré.

Il faut relever que, dans certains pays comme les Etats-Unis, le Canada, la Thaïlande ou la Turquie, les frais médicaux peuvent être jusqu'à quatre fois plus élevés qu'en Suisse.

Prenons l'exemple concret d'une hospitalisation pour une appendicite lors de vacances aux Etats-Unis. Le coût moyen de cette intervention en Suisse est de Fr. 6'000.-. Le montant maximal



de remboursement au titre de l'assurance de base sera donc de Fr. 12'000.-. L'hôpital américain va, en moyenne, facturer cette opération Fr. 35'000.-. Vous allez donc devoir payer la différence entre ces deux montants, soit Fr. 23'000.- ainsi que vos franchise (par ex. Fr. 1'500.-) et quote-part, ce qui représentera un total de Fr. 25'200.-.

Frais de traitements préventifs, sauvetage & rapatriement

Certains traitements préventifs, comme certains vaccins, et les frais de sauvetage ou de rapatriement à l'étranger ne sont pas pris en charge par l'assurance de base. Avant de partir, renseignez-vous sur les modalités d'entrée dans votre pays de séjour ainsi que sur son système de santé!

Fr. 35'000.-

Coût moyen d'un rapatriement médicalisé depuis la Sardaigne

Fr. 100'000.-

Coût moyen d'un rapatriement médicalisé depuis la Thaïlande ou les Etats-Unis

Plus d'information sur:

www.ch.ch/fr/assurance-maladie-voyage-etranger

www.kvg.org (notamment fiches concernant le système de santé de chaque pays de l'UE / AELE)

Assurance-accidents

Si vous travaillez au minimum 8h par semaine, vous êtes automatiquement assuré en cas d'accident non professionnel par votre employeur. Certaines prestations non prises en charge par l'assurance de base peuvent être prises en charge à l'étranger par votre assurance-accidents. Les modalités peuvent être vérifiées avec votre employeur!

Infos utiles

Votre carte d'assuré dans vos bagages

Votre carte d'assurance-maladie vous sera demandée lors du recours à n'importe quelle prestation médicale. Au recto figurent les informations nécessaires à l'utilisation de la carte en Suisse. Au verso, les informations pour une utilisation dans l'UE ou l'AELE. A noter, pour les voyages hors UE ou AELE, une attestation d'assurance vous sera parfois

demandée. Il est préférable de vous renseigner et, quoi qu'il en soit, de toujours conserver votre carte d'assuré sur vous.

Pour en savoir plus sur la protection de vos données et l'utilisation de votre carte, rendez-vous sur www.assura.ch/carte

Certificat provisoire de remplacement

Si vous n'avez pas encore reçu votre carte et que vous en avez besoin immédiatement, notamment en cas de voyage dans l'UE ou l'AELE, vous avez la possibilité d'imprimer un formulaire spécial de remplacement depuis la page www.assura.ch/formulaireUE.

Un produit sous la loupe

Dès
Fr. 8.-
par mois
(Fr. 1.- de plus
avec accident)

Voyagez l'esprit léger



mondia.assura.ch

Mondia Plus, l'assurance optimale pour vos déplacements dans le monde entier

Annulation



Remboursement des frais d'annulation d'un voyage réservé en cas:

- D'urgence médicale ou d'accident, valable également pour vos proches (Fr. 15'000.- par assuré et par cas).
- De licenciement ou d'empêchement professionnel.
- De départ retardé suite à un problème de transport public.
- De retour prématuré.

Remboursement d'une prestation de loisirs suite à une urgence médicale ou à un accident.

Assistance



- Assistance 7j/7 et 24h/24 dans le monde entier.
- Vol ou perte de papiers d'identité: prise en charge administrative par SOS Assistance.

Rapatriement et sauvetage



- Rapatriement médicalisé vers la Suisse.
- Rapatriement de vos enfants ou possibilité de faire venir un proche parent en cas d'hospitalisation à l'étranger.
- Recherche et sauvetage à la suite d'une disparition ou d'une situation de danger.

Urgences médicales



- Prise en charge dans le monde entier.
- Montant et durée de traitement illimités.
- Coordination des soins par l'organisme d'assistance.
- Envoi de médicaments.
- Avance sur les frais d'hospitalisation.

Violetta Bernyk



3 questions à notre product manager assurances complémentaires

Pourquoi opter pour une assurance complémentaire avant de partir à l'étranger?

Il est important d'avoir en tête que les frais de sauvetage à l'étranger ne sont aucunement pris en charge par l'assurance de base. De même, en cas de rapatriement vers la Suisse. Or, le rapatriement et le sauvetage peuvent coûter très cher, de quelques milliers à plusieurs dizaines de milliers de francs. C'est pour cela qu'une assurance complémentaire est recommandée. Mondia Plus couvre ces prestations.

Mondia Plus offre un service d'assistance, concrètement qu'est-ce que cela signifie?

Imaginez que vous ayez perdu vos papiers d'identité lors d'une randonnée ou d'une visite touristique. Sans eux, vous ne pouvez pas réserver un vol, ni même un hôtel! Vous ne parlez pas la langue du pays, l'ambassade suisse est à des kilomètres... Avec Mondia Plus, une assistance disponible 7j/7 et 24h/24 s'occupe de tout régler afin que vous puissiez poursuivre vos vacances en toute sérénité.

Quel est l'avantage de Mondia Plus par rapport aux autres produits du marché?

Mondia Plus est l'une des rares assurances qui prend en charge la quote-part locale à payer par le voyageur qui a recours à des prestations de santé dans un pays de l'Union européenne, quote-part qui n'est pas remboursée par l'assurance de base.

Mes mémos et check-lists voyage



DÉMARCHES SANTÉ

Avant de partir

- Se renseigner sur les conditions sanitaires du pays de séjour et les éventuelles obligations qu'il impose, notamment en termes de vaccination
- Vérifier la validité de ses vaccins et faire les vaccins complémentaires voulus
- Vérifier sa couverture d'assurance
- Préparer une liste de numéros de téléphone utiles, dont celui de son assurance-maladie
- Prendre sa carte d'assuré



PRINCIPAUX VACCINS RECOMMANDÉS AUX VOYAGEURS

Plus d'information sur
www.safetravel.ch

PRATIQUE!

Le site www.mesvaccins.ch vous permet de télécharger sur votre Smartphone un carnet de vaccination électronique.

PETITE PHARMACIE DE VOYAGE POUR :



Maux de tête

Mal des transports

Maux gastro-intestinaux

Douleurs articulaires et musculaires

Plaies et blessures

Refroidissements

Piqûres d'insectes

Allergies

Coups de soleil



NUMÉROS D'URGENCE

Urgences Europe: **112***

Helpline DFAE: **+41 800 247 365**
OU **+41 58 465 33 33**

Assura: **+41 842 277 872**

Assistance touristique Assura:
+41 21 721 44 88

(uniquement si vous bénéficiez d'une complémentaire chez Assura)

*diffère en fonction du pays et du mode d'appel fixe ou mobile. Il convient de se renseigner concernant les numéros d'urgence du pays visité.

